



Tout par le Peuple

L'ÉTOILE

DE LYON

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Absolument Indépendant



Tout pour l'Égalité

ABONNEMENTS

France et Départements limitrophes.	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Autres Départements	5 »	10 »	18 »
	6 »	11 »	20 »

Adresser lettres et mandats à M. le Directeur de l'Étoile
On s'abonne sans frais à l'Étoile dans tous les bureaux de poste

DIRECTION, RÉDACTION & ADMINISTRATION

LYON - Rue Lanterne, 25 - LYON

Téléphone : 34-77 --- Adresse Télégraphique : ÉTOILE-LYON

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS SERONT RENDUS SUR DEMANDE

ANNONCES

Annonces, 1 ^{er} page, la ligne	0 30	Faits divers, la ligne	1 »
Réclames, 3 ^e page,	0 50	Fin chronique	2 »
Petites Annonces,		0 50 les trois lignes	

Les Annonces et Réclames sont reçues aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de Publicité

BON-PRIMES N° 1

NOS FEUILLETONS

Avec notre premier numéro, nous commençons à la deuxième page, un des plus importants et plus intéressants ouvrages littéraires de l'illustre conteur scientifique que fut

JULES VERNE

l'écrivain populaire par excellence, dont il y a deux mois à peine, nous sommes certains que le

CHEMIN DE FRANCE

magnifiquement

ILLUSTRÉ

par Jean TESTEVEUDE, dont le talent de dessinateur n'est plus à dire, obtiendra auprès de nos lecteurs le plus légitime succès.

À la troisième page, nous commençons en même temps un des plus beaux et des plus captivants romans dramatiques de notre époque

MADemoiselle LA RUINE

Ce roman passionnera particulièrement nos lectrices par ses scènes vraiment troublantes et d'une palpitante actualité.

C'est, du reste, une des meilleures œuvres du justement célèbre romancier

ERNEST CAPENDU

que l'on peut compter au premier rang les maîtres incontestés du feuilleton populaire.

LA JOURNÉE D'HIER

Les événements graves d'Odessa n'ont pas encore pris fin. Les autorités supérieures de Russie ne cachent pas une vive appréhension.

Les négociations entre les gouvernements français et allemands pour la question du Maroc, se poursuivent sans incident et laissent espérer une issue heureuse.

La discussion de la séparation touchée à son fin à la Chambre.

Le voyage de M. Loubet en Espagne, serait définitivement fixé vers la fin d'octobre.

SIMPLE PRÉFACE

Est-il bien utile de développer en un long programme les idées et les principes que nous entendons propager et défendre? Nous ne le croyons pas.

C'est, dans l'avenir qui s'ouvre aujourd'hui devant nous, par notre attitude constante et régulière, que nos lecteurs et amis pourront seulement approuver l'importance et l'utilité de notre œuvre quotidienne.

Néanmoins, l'usage veut que chaque journal, en débutant, expose à ses lecteurs son but et ses intentions.

Soumettons-nous donc à l'usage, le plus brièvement possible, et disons tout de suite qu'il ne nous déplaît point d'affirmer dès aujourd'hui notre drapeau.

L'Étoile sera un organe républicain socialiste ayant pour mission de défendre la cause des peuples, des faibles, des spoliés et des opprimés. Aucune des questions humanitaires ne lui sera indifférente.

La République n'aura pas de défenseur plus chaud et plus convaincu que notre journal. Mais la République que l'Étoile défendra sans cesse, ne sera pas celle de quelques-uns, des privilégiés de notre époque, de ces aristocrates nouveaux genre, qui entendent s'arroger le monopole de la chose publique et qui voudraient bien former une véritable caste gouvernementale.

La République de l'Étoile sera toujours large, ouverte à toutes les énergies et à toutes les convictions sincères, ayant pour base réelle le Peuple tout entier et pour but, pour tous, l'Égalité toute entière, la Liberté complète, la Fraternité sans restriction, la Justice enfin équitable.

L'Étoile est un organe républicain qui s'affirme aussi socialiste, car il recon-

naît sans peine que le terme de l'évolution économique, qui, depuis un siècle, a changé la face des choses, est « la socialisation des moyens de production et d'échange », principe fondamental du Socialisme universel. Mais entre les nécessités du moment, les exigences de l'heure présente et le but final, complet, la marge est grande — le champ des réalisations nécessaires, indispensables, est vaste.

L'Étoile se consacrera donc à la défense, à la propagande de toutes les améliorations sociales et politiques qui peuvent apporter un peu plus de bien-être et de liberté à la classe ouvrière, à tous ceux qui travaillent et sont utiles dans la société.

Et par là nous entendons le nombre considérable des petits artisans, des modestes petits commerçants et petits industriels qui souffrent autant que les travailleurs de la crise de surproduction, du malaise économique dont le chômage meurtrier et la mévente funeste sont la fatale conséquence.

Les solutions bienfaisantes qui peuvent améliorer les conditions de vie du plus grand nombre ne sont le privilège d'aucun parti ou d'aucune fraction de parti. Aussi bien, c'est travailler pour l'Humanité, pour la Société toute entière et non pour quelques hommes ou quelques groupes d'hommes, faisant œuvre simplement politique, que se donner mission de poursuivre leur réalisation, et d'apporter ainsi sa pierre à l'édifice social de l'avenir meilleur.

L'Étoile propagera donc les principes de Justice sociale et d'Égalité pour tous. Elle fera œuvre de paix et d'amour, en servant de son mieux les idées de solidarité et de fraternité.

Loin de semer la haine, de répandre la colère, de prêcher la violence irraisonnée et aveugle, elle s'efforcera de montrer les bienfaits de l'entente sincère, les résultats certains de l'union et de la concorde.

Laissant de côté les éléments de discorde et de division, qui ne peuvent qu'affaiblir le monde du travail, nous aurons pour objet que les éléments de bonne harmonie et d'union réelle avec lesquels la classe ouvrière peut seulement obtenir satisfaction.

Telles sont, en quelques mots, nos intentions. Tel est notre but.

Avec Karl Marx et Engels, nous dirons :

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! Vos droits et vos intérêts de travailleurs sont les mêmes partout. Faites la guerre à la guerre homicide ! Imposez, de par votre volonté puissante, la paix seule féconde.

Mais avec Blanqui, qui passa quarante années de sa vie dans les prisons de la Royauté ou de l'Empire et dont les idées socialistes ne peuvent être mises en doute par personne, nous dirons : si un jour un monarque, assoiffé de gloire criminelle, et ses cohortes asservies, franchissaient les frontières et envahissaient notre pays, soyez prêts à défendre la République, aussi marâtre qu'elle soit encore à votre égard, car c'est le principe de la liberté et de l'égalité que vous défendez, car c'est le flambeau du Progrès émancipateur et de la Civilisation sociale que vous empêchez ainsi d'atteindre et d'éteindre par la réaction envahissante.

Blanqui, en 1870, battait le rappel de toutes les énergies pour la Patrie en danger.

A vous, travailleurs conscients de partout, de faire en sorte que la patrie ne soit plus jamais en danger et que le militarisme international, celui de France comme celui d'Allemagne, ne soit plus un mal, encore inévitable, une charge écrasante que nous devons supporter encore, malgré tout, en présence du terrible danger sans cesse renouvelé.

Loin de demander naïvement la suppression coupable de la défense du pays, demandons, au contraire, avec Blanqui, que cette défense du territoire républicain soit rendue démocratique et populaire, demandons que de l'armée de défense nationale disparaisse le militarisme de caste, l'esprit de réaction, les usages aristocratiques, soit, mais n'oublions pas que, comme en 1792 et 1793, nous devons être prêts à faire face à tous les dangers qui peuvent menacer nos libertés et nos droits.

Rappelons-nous que tous les vieux programmes socialistes prévoient et voulaient la défense du pays, puisqu'ils portaient toujours au nombre de leurs principaux articles celui-ci :

Remplacement de l'armée permanente par des milices nationales sédentaires.
Cette revendication reste la nôtre.

Il nous reste à dire maintenant que nous avons et que nous entendons avoir notre indépendance complète. L'Étoile n'aura pas à dicter de ligne de conduite à personne, mais elle ne reconnaîtra à personne aussi le droit de lui dicter un ordre. Elle dira toujours et en toutes choses ce qui lui paraîtra juste. Elle critiquera ce qui lui paraîtra mauvais. Elle approuvera ce qui lui paraîtra bon. Et cela, sans se préoccuper des hommes et du degré de l'importance qu'ils ont ou qu'on peut leur donner.

L'Étoile sera hospitalière à toutes les réclamations légitimes du public et ce ne sera jamais en vain qu'on lui signalera un abus ou une injustice. Elle poursuivra sans se lasser et jusqu'à satisfaction la répression de l'un et la réparation de l'autre.

Nos colonnes seront toujours ouvertes à tous ceux qui auront de bonnes idées à émettre ou de bonnes œuvres à défendre et à propager.

Nous savons que nous aurons fort à lutter et nous ne serons même pas surpris si la lutte est dure. Mais nous enurons dans l'arène avec une volonté que rien n'ébranlera, qu'aucune déception n'émoussera et si, sur notre chemin, nous rencontrons des adversaires décidés à nous nuire et à nous combattre, d'ores et déjà, qu'ils sachent bien qu'ils ne trouveront pas en nous des apeurés et des polltrons.

Si nous ne pouvons émettre la prétention d'avoir le monopole de la sincérité, nous avons bien le droit de soutenir qu'il sera facile de faire la démonstration que nul ne peut avoir le privilège des convictions, des idées et des principes, quels qu'ils soient.

Aussi bien, quoique tout disposés à vivre en bonne harmonie avec tous ceux qui se réclament du drapeau qui nous est cher, nous n'hésiterons pas à rendre coups pour coups, préférant cette devise qui dit : dent pour dent, à celle du Christ, qui veut qu'on tende la joue droite quand on a été frappé sur la joue gauche.

... Nous n'avons pas à notre service, comme d'autres, caisse inépuisable.

Mais nous avons foi en notre œuvre qui centuple les forces, et cette énergie persévérante qui rend agréable le plus dur labeur, parce que seuls peuvent la donner et la permettre, l'amour pour une idée et l'indépendance dans l'action.

Nous aurons aussi, espérons-le, l'appui et l'amitié des petits, des humbles, qui ranimeront sans cesse notre activité. Dans leur modeste logis, après leur laborieuse journée de travail, notre Étoile ira leur porter un peu de clarté et un peu d'espérance. C'est pour eux surtout que nous lutterons. Notre Étoile veut être l'étoile du pauvre et du faible et c'est pourquoi elle inscrit sur son drapeau cette devise :

Tout par le Peuple !
Tout pour l'Égalité !

L'ÉTOILE DE LYON.

NOS PRIMES

et

Notre Concours

3^e PRIX

et

Notre Concours

NOS PORTRAITS



J.-B. DUMAY

Ancien maire du Creusot
Ancien député de Paris
Directeur officiel de la Bourse du Travail de Paris

On a beaucoup parlé, ces temps derniers, de la Bourse du Travail de Paris, dont tous les adversaires du Socialisme et de la classe ouvrière demandaient et demandent encore la fermeture.

Nous donnons le portrait du citoyen Dumay qui, nommé par le Préfet de la Seine, remplit les fonctions de Directeur.

LIRE DEMAIN : Socialisme et Patriotisme

OPINIONS DE
Bernstein, E. Vaillant et Vandervelde

LA POLITIQUE

La discussion de la séparation se poursuit normalement sans soulever de débats bien passionnés. Elle permet tout au plus à Briand, le rapporteur du projet, de faire preuve d'un rare talent d'orateur parlementaire et d'une souplesse politique fort remarquable chez un ancien socialiste révolutionnaire, le premier et le plus éloquent propagandiste de la grève générale.

Il faut reconnaître que la séparation a dû passer au second plan d'abord, à cause de la visite du jeune Alfonso et, en suite, en raison des graves préoccupations extérieures.

On a cru un peu partout que la question du Maroc allait nous valoir une déclaration de guerre de la part de Guillaume II.

Cela a permis à quelques malins financiers, aidés de politiciens complices, d'apaveurer le pays et de faire quelques bonnes opérations de bourse! Mais avons-nous bien été à la veille d'un grave danger? Il nous semble que l'on a vraiment exagéré.

Guillaume II a une importante minorité socialiste dans son Parlement et il a en Allemagne plusieurs millions de voix ouvrières, conscientes qui ne veulent pas la guerre et qui ne se laisseraient pas bénévolement mener à la boucherie.

Malgré lui, Guillaume II doit tenir compte de cette situation. Il est certain que Guillaume est froissé.

Froissé par M. Delcassé qui, pour la question du Maroc, a mis à part l'Allemagne, comme une quantité négligeable, n'accordant d'autorité qu'à l'Angleterre.

Eroisé sans doute aussi par notre République si dédaigneuse à son égard — lui, Guillaume II — alors qu'elle est si aimable, si gentille, si avenante pour tous les autres rois et empereurs! Tour à tour ne viennent-ils pas tous, les autres, lui faire une cour non dissimulée.

Et pourquoi l'amitié de Guillaume II ne vaudrait-elle pas celle de Nicolas II ou celle d'Edouard VII, se dit le puissant et ombreux Kaiser!

En réalité, Guillaume II en veut beaucoup plus à l'Angleterre qu'à la France. Son attitude hostile dans la question du Maroc vise aussi bien le gouvernement anglais que le gouvernement français. Il est véritablement déplorable de voir une guerre horrible se déclarer, de nos jours, pour une incorrection diplomatique qui

pouvait être séparée si facilement et qui le sera sans doute avant peu.

Nous avons l'entente cordiale avec l'Angleterre. Il nous faut l'entente cordiale avec toutes les nations — avec tous les peuples.

M. d'Estournelles de Constant, un sénateur pacifiste, mais non socialiste, démontrait ces jours derniers que nous aurons fatalement, avant peu, un accord avec les Allemands tout aussi bien que nous avons un accord avec les Anglais ou les Russes.

C'est la loi du progrès qui le veut. C'est la force de la civilisation en marche qui l'imposera. Il faut se méfier sans cesse de tous les rois et de leurs suivants. Il faut rester toujours en état de défense contre eux. Mais il ne faut pas oublier un seul instant que tous les peuples sont frères... Et ce serait le plus grand des crimes pour un gouvernement républicain de l'oublier! JEAN-JACQUES.

L'UNITÉ SOCIALISTE

Dissimulé au nombre de très ordinaires communications, nous avons pu trouver — mardi seulement — un très succinct compte-rendu du congrès départemental de la Fédération autonome du Rhône, qui s'est tenu dimanche dernier, rue Suchet, à Perrache.

Nous avons néanmoins appris que ce Congrès a décidé et voté presque à l'unanimité le maintien catégorique de l'adhésion de la Fédération autonome à « l'Unité » centrale.

À la suite de cette résolution, désavouant l'attitude de MM. Augagneur, Normand et Colliard, qui se sont retirés de l'Unité, à Paris, quelle va être maintenant la ligne de conduite de ces élus du Rhône?

Vont-ils être anti-unitaires à Paris et unitaires à Lyon? Ou bien vont-ils docilement reprendre leur place aux côtés de MM. de Préssensé et Jaurès, qui sont restés fidèles aux décisions du dernier Congrès national?

Autant de questions que se posent les militants lyonnais, unifiés ou non unifiés. Ce n'est pas nous, assurément, qui pouvons y répondre. J. T.

LA Révolution en Russie

On peut dire que c'est bien la Révolution qui a éclaté et qui se poursuit en Russie, sur tous les points principaux de l'Empire chancelant. Saint-Petersbourg, Moscou, Varsovie, tous les centres importants ont été déjà le théâtre de révoltes populaires qu'une répression féroce a noyée dans le sang.

Hier, c'était Odessa qui était en feu. C'est à Odessa que la force armée et policière du Tsar a fait merveille. On signale plus de cinq mille victimes, tués ou blessés.

Mais chose grave et significative c'est dans les régiments et parmi les officiers de marine que se sont trouvés les principaux éléments de révolte!

Le tsar comprendra-t-il que l'heure pour lui est décisive? Comprendra-t-il enfin qu'il ne peut arrêter le progrès, mettre par la force un terme à la Révolution en marche.

Il peut, en convoquant une Assemblée constituante qui réaliserait les réformes légitimement revendiquées, mettre fin à ces tueries sanglantes qui déshonorent l'humanité.

En refusant de voir clairement la réalité des choses, c'est la tombe de l'Empire, c'est sa propre tombe qu'il creuse.

Les Lois Ouvrières

LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES

La loi réformant la justice prud'homale est toujours en suspens au Sénat et l'on ne sait quand elle en sortira, quoique le ministre du Commerce ait donné l'assurance qu'elle serait votée avant le 14 juillet.

On sait que le principal grief, qui a donné lieu à de violentes protestations de la part des travailleurs, est l'appel au Tribunal de Commerce, composé exclusivement de patrons ou de commerçants, qui ostensiblement hostiles aux ouvriers, au moyen de demandes reconventionnelles, détruit complètement les jugements des prud'hommes.

Ajoutons à ce grief le refus de l'extension de la juridiction aux employés de commerce et à tous les sa-

lariés en général obstinément affirmé par le Sénat.

Sous la pression légitime des conseillers prud'hommes et des comités de vigilance, les pouvoirs publics se sont émus de la situation et en font tout au moins semblant de s'en occuper.

Le comité de vigilance de la prud'homie de la Seine, les conseils de Prud'hommes des grandes villes ont cru devoir organiser dans ce sens une campagne énergique pouvant aller jusqu'à la démission collective des conseillers prud'hommes ouvriers.

Des réunions ont eu lieu à Paris, il s'en donnera également en province. Il est à espérer que l'on aboutira enfin à un résultat qui aura été encore obtenu non par la marche régulière de la législation, mais par les efforts énergiques et persévérants des travailleurs. S. B.

DÉPÊCHES

(Service Spécial)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 30 juin. Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Loubet.

M. Rouvier, président du conseil, a fait connaître l'état des négociations concernant le Maroc qui se poursuivent dans des conditions satisfaisantes et normales.

M. Chaumié, garde des sceaux, a fait savoir que la commission sénatoriale à qui a été renvoyé le projet de loi sur l'amnistie, a manifesté l'intention de se dessaisir du dit projet, afin de permettre au Sénat de nommer une commission spéciale.

Le conseil a décidé à de ne pas s'opposer à la mise à l'ordre du jour de la Chambre de la discussion du projet de loi tendant au rétablissement du scrutin de liste; toutefois, le gouvernement se réserve de combattre ce projet.

Le conseil a ensuite arrêté les dispositions définitives à prendre pour la réquisition des équipages de l'escadre américaine et de l'escadre anglaise, tant à Brest et à Cherbourg qu'à Paris.

Enfin, les ministres du commerce, de l'agriculture et des colonies ont rendu compte du voyage qu'ils viennent de faire à Bruxelles et à Liège.

Nouvelles Parlementaires

Le Budget de 1906

Paris, 30 juin. Le budget de 1906 sera déposé mercredi ou jeudi sur le bureau de la Chambre. On entend à demander à la Chambre de proroger les pouvoirs de la Commission de 1905, qui, restant en fonctions, serait chargée d'examiner le nouveau budget.

On suppose que le budget de 1906 ne comportera pas de réformes fiscales et sera, dans ses grandes lignes, conforme à celui en cours.

Il y a un précédent dans la dernière législature : le mandat de la commission de 1899 fut prorogé d'une année; il s'agissait d'avoir, à la veille de l'Exposition, le budget de 1900 en temps utile.

L'Amnistie.

Paris, 30 juin. Ainsi qu'ils l'avaient décidé la veille, les membres de la commission sénatoriale de l'amnistie se sont réunis avant la séance pour examiner la question de savoir si la commission devait ou non rester saisie du projet d'amnistie déposé mardi sur le bureau du Sénat. Assistaient à la réunion : MM. Chantagrel, Vagnat, Gillot, F. Martin, Legrand, Chovert et Maurice Faure. MM. de Pontbriand et Gustave Denis s'étaient fait excuser. Par voie d'amendement, M. de Las Cases, sénateur conservateur de la Lozère, se propose de demander l'extension de l'amnistie aux délits commis par infraction à la loi de 1901 sur les associations.

Le Timbre à deux sous

Paris, 30 juin. La discussion de la séparation des Églises et de l'État étant sur le point d'être terminée, M. Pastre se propose de demander à la Chambre d'inscrire à son ordre du jour de l'un de ses plus prochaines séances, la discussion de son rapport sur le timbre à deux sous.

Le gouvernement appuiera sans doute cette proposition, ce qui permettra au Parlement de réaliser enfin une réforme utile et démocratique.

LA CHAMBRE

SEANCE DU MATIN

Paris, 30 juin.

La séance de ce matin est occupée par la discussion de la fraude sur les vins.

A l'ouverture de la séance, à 9 h. 20, on reprend le projet de loi à l'article 10. M. Anthime Ménard propose une disposition additionnelle, tendant à ce que le transport des vendanges fraîches soit interdit, en dehors de leurs départements d'origine et des départements limitrophes.

Après un échange de vues entre M. Anthime Ménard, M. Krantz, président de la Commission et M. Doumergue, l'amendement est retiré.

Un amendement de M. Bonnefoy concernant le transport des piquettes est adopté à mains levées.

L'article 10 est donc ainsi conçu :

« Est excepté des dispositions du dernier paragraphe de l'article précédent, la circulation des piquettes, quand elles n'ont pas lieu en vue de la vente. »

On passe à l'article 11, dont voici le texte :

« L'article 237 de la loi du 28 avril 1816 est complété ainsi qu'il suit : L'ordre de visite prévu au § 1^{er} est obligatoire pour tous les employés et devra, à peine de nullité, indiquer sommairement les motifs sur lesquels la régie base son soupçon de fraude. Une dénonciation, anonyme ne saurait servir de base à un soupçon de fraude. »

« L'ordre de visite devra être, avant toute visite, visé par l'officier de police judiciaire, qui accompagnera les agents et devra, avant toute perquisition, être lu à l'intéressé ou à son représentant qui sera invité à le viser. »

« En cas de refus par l'intéressé ou par son représentant de viser l'ordre de visite, il sera passé outre, et mention du refus sera faite au procès-verbal. Sur la demande de l'intéressé ou de son représentant, copie de l'ordre de visite lui sera remise dans les trois jours. Les commissaires de police spéciaux ne pourront dans aucun cas assister les employés dans les visites prévues au présent article ; les commissaires de police ordinaires ne pourront exercer leurs fonctions que dans leurs cantons ou dans les cantons de leur arrondissement où n'existe pas d'autre commissaire de police. »

Vient en discussion un amendement présenté par M. Paul Coutant, ayant pour objet d'interdire la perquisition de la Régie dans les appartements particuliers.

La commission demande à la Chambre, pour examiner ce texte, de renvoyer la séance à deux heures, ce qui lui permettra de l'étudier et de faire connaître son opinion à la reprise.

La Chambre renvoie la suite de la discussion à cet après-midi.

La séance est levée à midi moins dix.

SEANCE DU SOIR

La Loi sur les Vins.

M. Paul Doumer préside.

La Chambre adopte une proposition de loi de M. Gérard, ayant pour objet de rendre applicable aux délits et contraventions prévus par la loi du 3 mai 1894 sur la chasse, l'article 463 du code pénal, un projet approuvant une nouvelle prorogation de la réforme judiciaire en Egypte, une proposition de M. Lamy tendant à unifier les pensions de demi-solde des veuves d'inscrits maritimes.

La commission des boissons présente un nouvel article, double d'un article 11 bis, qui donne satisfaction à l'amendement Paul Coutant, qui lui a été envoyé ce matin.

L'article 11 est adopté par 492 voix contre 73.

Les articles 11 bis, 12 et suivants

jusqu'à 25 sont adoptés sans autre débat.

Toutes les dispositions additionnelles sont disjointes sur la demande de MM. Krantz et Lauraine, qui prennent l'engagement de les rapporter dans le plus bref délai possible.

Un amendement de M. Augé, qui demande que la quantité de sucre ajoutée ne soit pas supérieure à 5 kilos par hectolitre de vendanges, est repoussé par 414 voix contre 168.

L'ensemble du projet de loi, après les explications de vote de MM. Klotz, Meunier, Paul Constant, Lasies, Thierry, Castillard, est adopté par 446 voix contre 140.

La Séparation

A quatre heures, on reprend la séparation.

Sur l'article 35, M. Rudelle présente une disposition additionnelle demandant à ce que les séminaristes qui, antérieurement à la loi, auraient été renvoyés dans leurs foyers après un an de présence sous les drapeaux, soient dispensés de tout service dans l'armée conformément aux dispositions de la loi de 1889.

M. Briand déclare son entière satisfaction à M. Rudelle, car la commission a adopté son amendement avec quelques modifications.

M. Rudelle acceptant la nouvelle rédaction, la Chambre se trouve en présence du texte ci-dessous, quelle adopte et qui formera ainsi l'article 35 bis :

« Les jeunes gens qui auraient à titre d'élèves ecclésiastiques été envoyés en congé dans leurs foyers après un an de présence sous les drapeaux seront définitivement dispensés de tout service dans l'armée à la condition de justifier qu'à l'âge de 26 ans ils remplissent l'emploi de ministre d'un culte rétribué par une association déclarée constituée conformément aux dispositions des articles 16 et suivants et sous réserve des conditions fixées par un règlement d'administration publique. »

M. Briand, rapporteur, combat une disposition de M. Leroy concernant l'exercice du culte, dans les termes où elle est demandée. Il demande à ce qu'un texte nouveau soit présenté.

Pas d'incident particulier.

La séance est levée à 9 heures.

Séance lundi.

LE SÉNAT

Séance du 30 juin

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Fallières.

L'état sanitaire des casernes

Le Sénat reprend la discussion de l'interpellation de M. Aucoin sur l'état sanitaire de certains casernements, notamment de ceux de la ville d'Auch. Répondant à M. Bertheaux, M. Aucoin s'élève contre la thèse soutenue par le ministre de la guerre qui, d'après lui, fait la part trop belle à l'Etat.

M. Aucoin rappelle ce qui s'est passé à Auch à propos du quartier de cavalerie. Sur les promesses du ministre de la guerre la ville a consenti des dépenses considérables pour construire une caserne, l'Etat s'engageant en échange à entretenir à Auch, un quartier de cavalerie. Il en résulte qu'il y a un échange de devoirs entre l'administration supérieure et la municipalité.

M. Aucoin continue à soutenir que les casernements sont insalubres.

M. Bertheaux dit qu'il est tout disposé à faciliter les dépenses qu'il y aurait à faire en abandonnant une partie de la redevance faite annuellement à l'Etat, pour les dépenses municipales. Il est également question de l'assainissement de la rivière qui se trouve en face des casernements.

Après un renvoi d'interpellation de M. de Lamarzelle ayant trait aux congrégations religieuses, M. Bertheaux a déposé une proposition de loi tendant à réprimer la prostitution des mineurs.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à mardi.

LA QUESTION MAROCAINE

Paris, 30 juin.

Les négociations se poursuivent sans incident entre les gouvernements français et allemand et les conversations continuent dans un réel esprit de conciliation.

Aujourd'hui, l'ambassadeur d'Allemagne a été reçu par le président du Conseil.

Au Maroc.

Tanger, 30 juin.

Les difficultés qui s'étaient élevées entre le gouvernement français et le gouverneur de l'Algérie au sujet du préjudice transit d'armes et de munitions destinées au prétendant, sont aujourd'hui applanies. Il n'est plus douteux que le ravitaillement du prétendant s'opère exclusivement par Mellilla et les postes occupés par les troupes espagnoles. On a saisi ces jours derniers un bateau plein de munitions qui provenaient des Zaffarins. D'ailleurs, le sultan a été convaincu que les armes ne provenaient pas de l'Algérie, car le prix de ces fusils était de trois francs inférieur à celui de ceux vendus dans nos possessions africaines.

L'Avis d'un Député allemand

Un député au Reichstag a déjà dans deux articles envoyés à l'Echo de Paris, exprimé l'opinion allemande sur une entente entre la France et l'Allemagne, adressée à notre confrère un nouvel article dans lequel il montre que la rivalité commerciale a créé une hostilité dangereuse entre l'Angleterre et l'Allemagne, que rien, au contraire, ne sépare la France et le voisin du Rhin, et se plaint que la France ait inauguré vis-à-vis de l'Allemagne, l'état de boudoir.

La Révolution en Russie

L'escadre de la mer Noire à Odessa

St-Petersbourg, 30 juin.

On télégraphie d'Odessa que l'escadre de la mer Noire serait arrivée à Odessa et aurait commencé à canonner le « Potemkine » et trois torpilleurs révoltés et aurait coulé un de ces derniers. Les torpilleurs rebelles auraient riposté en tentant de torpiller les navires de l'escadre.

D'autre part, un journal du soir viendrait de recevoir une dépêche d'Odessa dont la publication est interdite et d'après laquelle le cuirassé des insurgés aurait été coulé avec tout l'équipage. Mais, jusqu'ici, la nouvelle n'est pas confirmée.

La situation à Odessa

St-Petersbourg, 30 juin.

Une rigoureuse censure impose aux journaux un silence absolu sur les événements du cuirassé « Kniaz Potemkin ». Ce drame naval et ses tragiques conséquences sont encore complètement ignorés par l'immense majorité du public russe, qui ne sait que très vaguement que de nouveaux événements ont surgi à Odessa. Le public les attribue naturellement au mouvement révolutionnaire et gréviste.

Dans les milieux officiels supérieurs la prostration morale s'accroît à mesure qu'ils reçoivent de nouveaux détails sur les événements d'Odessa. L'alarme est en outre accentuée par la nouvelle de la mutinerie des matelots de Libau, qui fait pressentir des conjonctures périlleuses pour la dynastie et le gouvernement. De nombreux symptômes font prévoir d'autres déflections militaires.

A Cronstadt

Paris, 30 juin.

Du correspondant particulier de la Liberté.

St-Petersbourg, 30 juin.

Les marins du cuirassé Alexandre II, ancré dans le port de Cronstadt, se sont révoltés.

St-Petersbourg, 30 juin.

On attribue l'intention à l'amiral Krieger, quand il arrivera dans les eaux d'Odessa, de cerner le Kniaz Potemkin avec ses navires de guerre, de sommer l'équipage de se rendre et, en cas de refus, de canonner le cuirassé jusqu'à ce qu'il coule.

Le transport Venka dont l'équipage s'est joint aux marins révoltés, avait été attiré vers le Kniaz Potemkin par un signal lui ordonnant de s'approcher du vaisseau amiral.

Dans les Provinces.

Saint-Petersbourg, 30 juin.

La grève d'Ivanovo (Voniessenski), continue. Plutôt que se soumettre, une grande partie des ouvriers vont chercher du travail dans les champs ou s'embauchent dans les fabriques des autres villes.

Ivanovo offre l'aspect d'un camp militaire. Des troupes d'infanterie et de cavalerie remplissent les maisons et les cours, bivouaquant dans les rues, sur les places publiques. Les habitants, terrorisés, se cachent et quittent la ville.

Des troupes protègent l'hôtel de ville où loge le gouverneur de la province, accouru de Tladimir, où il redoute de graves événements.

LA GUERRE Russo-Japonaise

VERS LA PAIX

On assure que le Japon n'a pas encore formulé des conditions de paix.

Saint-Petersbourg, 30 juin.

Le Slovo déclare tenir de la meilleure source que le Japon n'a pas encore formulé de conditions de paix. Le même journal déclare que l'Angleterre se tient prête à empêcher que l'on exerce aucune pression auprès du Japon par rapport aux conditions, et qu'aucune puissance ne s'est permis de tenter une pression de cette nature.

Les journaux laissent entendre que la Russie doit se résigner à perdre sa situation en Extrême-Orient. Le journal Syn Otechestva demande d'où doit venir l'argent pour parer aux frais de la prolongation de la guerre.

Saint-Petersbourg, 30 juin.

Le Messenger du Gouvernement publie une note démentant formellement que les négociations de paix aient été rompues ainsi qu'il avait annoncé une agence d'informations. Ces négociations, assure-t-on, suivent leur cours d'une manière uniforme et aucune des communications des Etats-Unis n'est demeurée sans réponse.

La maladie passagère du ministre des affaires étrangères, comte Lamsdorf, n'a pas empêché celui-ci de s'occuper des affaires courantes ; elle n'a pas eu toutefois influence sur la marche des négociations. Les relations du gouvernement russe avec le représentant des Etats-Unis à Saint-Petersbourg n'ont jamais été suspendues.

La situation stratégique

Londres, 30 juin.

Le correspondant du Daily Telegraph à Tokio confirme que Linévitch à ses deux ailes complètement débordées. Les lignes japonaises sont excessivement étendues ; les Japonais sont beaucoup plus nombreux que les Russes. Linévitch serait dans une position critique.

En Corée, les Russes se replient sur la rive gauche du Tumen.

A Vladivostok

St-Petersbourg, 30 juin.

Les Russes ont jeté des mines dans la mer dans un rayon de sept milles autour de Vladivostok. A l'entrée du port, une île a été fortement fortifiée.

On a aussi creusé des fossés très profonds et élevés de formidables réseaux de fil de fer ; les canons qui se montent environ à un millier, sont habilement dissimulés.

La garnison compte 21 bataillons de tirailleurs ; la force totale est de cinquante mille hommes.

M. LOUBET A MADRID

Paris, 30 juin.

Les journaux espagnols ont annoncé que le président de la République arriverait le 23 octobre prochain à Madrid

pour rendre au roi Alphonse XIII la visite que le souverain espagnol lui fit à Paris il y a quelques semaines.

Nous croyons savoir que cette nouvelle est exacte : le président de la République quitterait Paris le 23 octobre.

Les pourparlers diplomatiques, qui précèdent toujours les voyages présidentiels à l'étranger, pour en fixer la date et en préciser les détails, seraient en effet déjà commencés entre les deux pays intéressés.

Les Français ont crié à pleins poumons : Vive le roi !

A Madrid, entendra-t-on les Espagnols crier : Vive la République ?

Mieux vaudrait encore pour eux la proclamer, et la proclamer bien réelle !

PETITES NOUVELLES

Paris, 30 juin.

Un certain nombre de députés radicaux et socialistes ont l'intention d'offrir, la semaine prochaine, un banquet à M. Briand pour le remercier d'avoir conduit avec tant de talent la discussion de la loi de séparation.

Paris, 30 juin.

M. Charles Bos, député du 19^e arrondissement de Paris, sera candidat aux prochaines élections législatives à Saint-Flour contre M. Hugon. C'est ce que nous annoncent les deux journaux républicains indépendants de Saint-Flour : la Haute-Auvergne, journal radical indépendant, et la République Libérale.

UN ROCAMBOLE ITALIEN

A la conquête d'une veuve. — Fin d'idylle

Rome, 30 juin.

Le tribunal de Milan vient de condamner à un an de prison et à l'amende de la célèbre aventurier Modugno, originaire de Bionto, auxquels de nombreux et bizarres exploits avaient valu le surnom de « Rocamboles ».

Modugno commença sa carrière en prétendant avoir inventé le « foudroyeur électrique » (1). C'est-à-dire un mécanisme qui avait la vertu de renvoyer les projectiles à leur point de départ. C'était, on le voit, la victoire assurée pour la nation qui l'adopterait et à bref délai la fin des guerres. En réalité, ce fut un moyen pour exploiter de nombreux gogos qui versèrent de l'argent qu'ils ne revirent jamais.

Après avoir tiré de sa pseudo-dévoiture tout le profit possible, Modugno entreprit la conquête d'une veuve très riche. Il lui soutira beaucoup d'argent et, à la fin, il séduisit sa fille qui avait 100.000 francs de dot. Le mariage fut jugé nécessaire, et la pauvre mère en mourut de chagrin.

L'activité de Modugno devient à partir de ce moment, vraiment étonnante. Il fait commerce de chevaux, de grains et... de palais ; il paye avec des effets tirés... sur son invention et empêche de l'argent comptant qu'il dépense aussitôt. De nombreux procès lui sont intentés, mais il s'en tire toujours sans grand mal.

Enfin, l'année passée, il s'éprit de la duchesse Yolande Burgio, connue en art sous le nom du comte Carciolo, fondateur de l'hôpital des aveugles de Naples. La petite duchesse le crut sans peine et céda à ses instances amoureuses.

Mais les protestations de nombreuses victimes de l'escroc vinrent troubler l'idylle, ébauchée à peine, et hier, le tribunal de Milan, mit une courte trêve à la carrière du bouillant jeune homme.

Celui-ci avait escroqué même sa maîtresse, laquelle, cependant, s'était refusée à porter plainte.

A NOS DÉPOSITAIRES

Nos dépositaires de la région sont priés de nous fixer sur le chiffre exact de leur vente dès le 1^{er} numéro.

Nous tenons essentiellement à ne pas charger les envois, afin que les incendus ne soient jamais supérieurs à 10 %.

COUPS DE CRAYON



--- Eh bien.... t'en as un ça ! !...

* ECHOS *

AUJOURD'HUI

Palais des Arts. — A 8 heures, conférence de M. Aulard, professeur à la Sorbonne.

Spéciales-Concerts. — Concert militaire, place Bellecour, de 5 à 6 h. Concerts Bellecour, à 8 h. et 9 h.

Musées-Expositions. — Musée des Arts, Palais Saint-Pierre, de 9 h. à 11 h. 1/2 et de 1 h. à 5 heures.

Musée colonial, Palais de la Bourse.

Musée historique des Tissus, Palais de la Bourse.

Bibliothèques. — Bibliothèque de la Ville, de midi à 5 heures et de 7 heures à 10 heures du soir.

Bibliothèque de la Chambre de Commerce, de 1 à 5 heures.

Bibliothèque du Musée historique des Tissus, de 11 heures à 4 heures et de 8 heures à 10 heures du soir.

Bibliothèque du Palais des Arts, de 10 h. à 5 heures.

MADAME LA JUGE DE PAIX

Il fallait s'y attendre : Le mouvement féministe, qui gagne chaque jour du terrain aux Etats-Unis, fait éclore une génération nouvelle de professionnelles du barreau de la magistrature, de la médecine, de l'industrie et de la finance.

Voilà que nous devons enregistrer aujourd'hui la nomination officielle, comme juge de paix, d'une de ces championnes qui poussent comme des champignons dans le Far-West, au Wyoming, de Mme Agnes Carreit, une très jolie brune, dit-on dont l'activité a beaucoup contribué à la rapide extension du nouveau centre de population, auquel elle a même donné son nom.

Mme Garrett, quoique Anglaise, habite le Wyoming depuis vingt ans. Tout en s'occupant d'affaires industrielles, elle a poursuivi ses études de droit. Le gouvernement américain a tenu à reconnaître son intelligence et son sens pratique en lui conférant le premier mandat de « lady-justice of the peace ».

LA CRAVACHE

Le violon séducteur de Rigo a trouvé un instrument qui le surpasse : il doit s'incliner devant la cravache de Bonavita, la triomphatrice d'hier.

Le tzigane est battu par le dompteur. Alors que Rigo est délaissé par Clara Ward — l'ex-princesse de Chimay — avant d'être un autre cavalier servant — Bonavita, le dompteur de chez Bostock, vient d'être nommé secrétaire d'une princesse authentique, la princesse de Montigny, ex-duxesse d'Avarez.

On assure que la grande dame est une des plus jolies femmes de l'aristocratie européenne.

L'ESPRIT DES AUTRES

La suppression des bookmakers : M. Ruau serait décidé à interdire le pari au livre sur les champs de courses... — Oui, mais on va protester contre cette mesure. Les parieurs vont se réunir pour envoyer un book émissaire.

AUX ORGANISATIONS OUVRIÈRES

Des abonnements de propagande à l'Etoile sont spécialement accordés, au prix exceptionnel de 12 francs par an, aux organisations ouvrières syndicales, aux sociétés coopératives et aux sociétés de mutualité.

Feuilleton de L'Etoile 1

LE CHEMIN DE FRANCE

Par Jules VERNE

Illustré par Jehan TESTEVIDE (1)

Je me nomme Natalis Delpierre. Je suis né en 1751, à Grattepanche, un village de la Picardie. Mon père était cultivateur. Il travaillait sur les terres du marquis d'Estrelle. Ma mère l'aidait de son mieux. Mes sœurs et moi, nous faisons comme ma mère. Mon père ne possédait aucun bien et ne devait jamais avoir rien de propre. En même temps que cultivateur, il était chanteur au lutrin. Il avait une voix forte qu'on entendait du petit cimetière attenant à l'église. Sa voix, c'est tout ce que j'ai hérité de lui, à peu près.

Mon père et ma mère ont travaillé dur. Ils sont morts dans la même année, en 79. Dieu ait leur âme !

De mes deux sœurs, l'aînée, Firminie, à l'époque où se sont passées les choses que je vais dire, avait quarante-cinq ans, la cadette, Irma, quarante, moi, trente et un. Lorsque nos parents moururent, Firminie était mariée à un homme d'Escaudin, Bénédi l'ant-homme, simple ouvrier serrurier, qui ne put jamais s'établir, quoique habile

en son état. Quant aux enfants, ils en avaient déjà trois en 81, et il en est venu un quatrième quelques années plus tard. Ma sœur Irma était restée fille et l'est toujours. Je ne pouvais donc compter ni sur elle ni sur les Fanthomes pour me faire un sort. Je m'en suis fait un, tout seul. Aussi, sur mes vieux jours, ai-je pu venir en aide à ma famille.

Mon père mourut le premier, ma mère six mois après. Cela me fit beaucoup de peine. Oui ! c'est la destinée ! Il faut perdre ceux qu'on aime comme ceux qu'on n'aime pas. Cependant, tâchons d'être de ceux qui sont aimés, quand nous partons à notre tour.

L'héritage paternel, tout payé, ne monta pas à cent cinquante livres — les économies de soixante ans de travail ! Cela fut partagé entre mes sœurs et moi. Autant dire deux fois rien.

Je me trouvais donc à dix-huit ans avec une vingtaine de pistoles. Mais j'étais robuste, fortement taillé, fait aux rudes travaux. Et puis, une belle voix ! Toutefois je ne savais pas lire ni écrire. Je n'appris que plus tard, comme vous le verrez. Et quand on ne commence pas de bonne heure, on a bien du mal à s'y mettre. La manière d'exprimer ses idées s'en ressent toujours — ce qui ne paraîtra que trop en ce récit.

Qu'allais-je devenir ? Continuer le métier de mon père ? Sur sur le bien des autres pour récolter la misère au bout du champ ? Triste perspective, qui n'est pas pour tenter. Une circonstance vint décider de mon sort.

Un cousin au marquis d'Estrelle, le comte de Linois, arriva certain jour à Grattepanche. C'était un officier, un capitaine au régiment de la Fère. Il avait un congé de deux mois et venait le passer chez son parent. On fit de grandes chasses au sanglier, au renard, en battue, au chien courant. Il y eut des fêtes avec du beau monde, de belles personnes, sans compter la dame du marquis, qui était une belle marquise,



Le capitaine en retraite Natalis Delpierre

Moi, dans tout cela, je ne voyais que le capitaine de Linois. Un officier très franc de manières, qui vous parlait volontiers. Le goût m'était venu d'être soldat. N'est-ce pas ce qu'il y a de mieux, quand il faut vivre de ses bras, et que les bras sont emmanchés à un

corps solide. D'ailleurs, de la conduite, du courage, aidé d'un peu de chance, il n'y a pas de raison pour rester en route, si l'on part du pied gauche, et si l'on marche d'un bon pas.

Avant 89, bien des gens s'imaginent qu'un simple soldat, fils de bourgeois ou de paysan, ne pouvait jamais devenir officier. C'est une erreur. D'abord, avec de la résolution et de la tenue, on arrivait sous-officier, sans trop de peine. Ensuite, quand on avait exercé cet emploi pendant dix ans en temps de paix, pendant cinq ans en temps de guerre, on se trouvait dans les conditions pour obtenir l'épaulette. De sergent on passait lieutenant, delieutenant, capitaine. Puis... halte-là ! Défense d'aller plus loin. De fait, c'était déjà beau.

Le comte de Linois avait souvent remarqué, pendant les batailles, mavigueur et mon agilité. Sans doute, je ne valais pas un chien pour le flair ou l'intelligence. Pourtant, dans les grands jours, il n'y avait pas de rabatteur capable de m'en remonter, et je détaçais comme si j'avais eu le feu aux trousses.

— Tu m'as l'air d'un garçon ardent et solide, me dit un jour le comte de Linois.

— Oui, monsieur le comte.

— Et fort des bras ?

— Je lève trois cent vingt.

— Mes compliments !

Et ce fut tout. Mais ça ne devait pas en rester là, comme on va le voir.

A l'époque, il y avait dans l'armée une singulière coutume. On sait comment s'opéraient les engagements pour le métier de soldat. Chaque année, des racleurs venaient fureter à travers les

pays. Ils vous faisaient boire plus que de raison. On signait un papier, quand on savait écrire. On y mettait sa croix, quand on ne savait que croiser deux bâtons l'un sur l'autre. C'était tout aussi bon que la signature. Puis, on touchait une couple de cents livres qui étaient bues avant même d'avoir été empochées, on faisait son sac, et on allait se faire casser la tête pour le compte de l'Etat.

Or, cette façon de procéder n'aurait jamais pu me convenir. Si j'avais le goût de servir, je ne voulais pas me vendre. Je pense que je serai compris de tous ceux qui ont quelque dignité et le respect d'eux-mêmes.

Eh bien, en ce temps-là, lorsqu'un officier avait obtenu un congé, il devait, aux termes des règlements, ramener à son retour une ou deux recrues. Les sous-officiers, eux aussi, étaient tenus à cette obligation. Le prix de l'engagement variait alors de vingt à vingt-cinq livres.

Je n'ignorais rien de tout cela, et j'avais mon projet. Aussi, lorsque le congé du comte de Linois toucha à sa fin, j'allai hardiment lui demander de me prendre comme recrue.

— Toi ? fit-il.

— Moi, monsieur le comte.

Des abonnements d'un mois, au prix de fr. 25, sont consentis aux travailleurs justifiant de leur qualité de membres de ces sociétés.

Rixe et Accident mortel

Jeudi soir, à 7 heures et demie, pour un motif futile, une querelle surgissant rue de Marseille, à l'angle de la rue Chevreul entre deux manœuvres en état d'ébriété, qui ne tardèrent pas à en venir aux mains.

Un rassemblement se forma et comme les agents du poste de la rue Chevreul intervenirent pour séparer les combattants, un de ceux-ci, nommé Maury, modifi à la main droite l'agent Lafont qui dut immédiatement recevoir les soins de M. Guillot, pharmacien, 38, rue Chevreul.

D'autres gardes, qui s'étaient précipités au secours de leur collègue, parvinrent à maintenir l'irascible manœuvre, qu'avec peine ils conduisirent au poste.

Au moment précis où se terminait cette querelle, lorsque l'affoule amassé par ce spectacle commençait à se disperser, survint brusquement une fillette âgée de dix ans, Louise Boissonnet, qui, avec l'insouciance caractéristique des enfants de cet âge, voulut traverser la rue malgré les appels réitérés de M. Mallet, watmann de la nouvelle Compagnie Lyonnaise de tramways, sur la ligne de Cordeliers-Monplaisir, dont le véhicule arrivait à ce moment à l'arrêt de la rue Chevreul.

M. Mallet bloqua ses freins, mais, malheureusement trop tard l'enfant disparu sous les roues et, en quelques secondes, elle fut déchiétée lamentablement.

Retirée immédiatement par les témoins impressionnés de cet horrible drame, la pauvre petite fut transportée à la pharmacie Guillot où deux élèves de l'École de Santé lui donnèrent des soins, et la par la voiture d'ambulance, à la Charité où elle expira quelques instants après son arrivée, malgré les soins énergiques qui lui furent prodigués.

La pauvre petite peu habituée aux dangers de nos rues était originaire de l'orme (Loire) où habitent ses parents et elle n'était à Lyon que depuis dimanche dernier, en pension chez un ami de la famille. M. Demaison, rue de Marseille, afin de suivre un traitement à l'Institut Antirabique, ayant été mordu il y a quelque temps par un chien enragé.

Le petit corps a été transporté dans la soirée chez M. Demaison dont la douleur fait peine à voir et la famille de la victime a été avisée télégraphiquement de l'affreux malheur qui la frappe.

M. le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

NOYADE DANS LA SAONE

Victime d'une insolation.

Un tisseur demeurant passage Capponi, 8, M. Joseph Mazoyer, âgé de 27 ans, se livrait, jeudi, à 3 heures, à son plaisir favori, la pêche à la ligne, sur les bords poissonneux de la Saône, quai Saint-Vitcent, lorsque inopinément par l'accablante chaleur que nous subissons depuis quelques jours, il perdit l'équilibre et disparut dans la rivière.

Aussitôt, les témoins de ce drame se précipitèrent à son secours; et, parmi ceux-ci, M. Mary, propriétaire d'un bateau situé près de la passerelle Saint-Vitcent, réussit, après vingt minutes d'efforts, à ramener sur la rive le malheureux pêcheur qui avait perdu connaissance.

Un pharmacien du quartier, M. Tissot, lui prodigua immédiatement ses soins dévoués, mais tout fut inutile, l'asphyxie avait accompli son œuvre de mort.

CHRONIQUE LOCALE

Les cercles et l'amnistie

De nombreux cercles, fondés en vertu de la loi sur les associations, ont été fermés par la justice, leur rapprochant de tomber sous le coup de l'article 410 du Code pénal qui condamne le jeu. M. Sibille, commissaire de police, s'est même fait remarquer par une certaine répression.

On compte bien, à Lyon, une cinquantaine de personnes poursuivies et condamnées à la suite de ses descentes.

La plupart ont bénéficié de la loi Bérenger, la justice ayant reconnu leur bon droit.

Après constatations légales, M. Duparay, commissaire de police du quartier Pierre-Scize, a fait transporter le corps au domicile du défunt, devant une nombreuse assistance douloureusement impressionnée par cet événement.

Le malheureux laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

Les difficultés que présente toujours l'établissement d'un premier numéro dans une imprimerie, nous oblige fatalement à être incomplet aujourd'hui.

Nous ferons mieux demain.

Incendies

Un commencement d'incendie, dont les suites auraient pu être graves, s'est déclaré hier matin, à 8 h. 1/2, rue Magenta, n° 70, chez M. Tromprier, marchand de charbon.

Epitèment sur les lieux, organisèrent les secours et sauvèrent l'un des enfants couchés.

Au moyen de quelques seaux d'eau, ils eurent facilement raison du sinistre et les dégâts, couverts par une assurance, sont évalués à 500 francs environ.

S'est déclaré ce matin à 11 h. 1/2, rue Gensoul à Montchat chez M. Moiraud. Les pompiers du dépôt prévenus se sont rendus en toute hâte sur les lieux du sinistre emmenant avec eux le départ attelé et une pompe à vapeur, sous les ordres du capitaine Marchand et de l'adjudant Tournier. Mais ils n'ont pas eu à intervenir, l'incendie ayant été éteint par des voisins à l'aide de quelques seaux d'eau.

Les dégâts consistants surtout en objets et lingerie sont évalués à 300 francs, et couverts par une assurance.

Tribune Syndicale

Sous prions les organisations syndicales de nous faire parvenir leurs communications de sept à huit heures du soir, de préférence.

Les Grèves de Villefranche

Le Comité de résistance des ouvriers maçons nous adresse l'appel suivant :

Quoique la grève générale des ouvriers et ouvrières de Villefranche, soit à peu près terminée, il semble utile de donner sur celle-ci des détails rétrospectifs.

La grève a été provoquée par la cessation du travail des teinturiers; car les Syndicats étant groupés dans l'union locale, ils firent appel à leurs corporations, après 3 jours de grève, et convoquèrent une réunion générale où la cessation du travail de toutes les corporations fut décidée, pour le cas où les teinturiers n'auraient pas gain de cause dans les 48 heures.

Cinq mille ouvriers dont environ 800 maçons cessèrent le travail et firent dans les rues des manifestations.

Les autorités firent venir la troupe et les manifestations publiques furent interdites.

Les grévistes durent se borner pour toutes manifestations à donner dans la salle des fêtes, 2 réunions par jour.

Plusieurs membres de la confédération générale vinrent prêter leur concours entre autres les citoyens Yvelot, Frimas, Malarmé, ainsi que les camarades Jacquet, Buffin etc., de Lyon.

Le mouvement était général, les corporations non syndiquées, telle que celles des giletières, y prirent part et se formèrent en syndicat.

Le mouvement continuant, les autorités prirent les mesures draconiennes.

Un véritable état de siège régna à Villefranche sous prétexte de sauvegarder la liberté du travail plusieurs camarades furent emprisonnés, les salles de réunions fermées et gardées par les troupes.

Les cantines populaires créées pour venir en aide aux grévistes furent fermées, réduisant ainsi à la misère des familles entières qui n'avaient que cette ressource et qui ne pouvaient être secourus efficacement d'une autre manière.

Cette répression découragea nombre de grévistes qui, intimidés, reprirent le travail et, malgré les efforts des militants, la résistance devint impossible, la grève générale se termina en faisant un grand nombre de victimes, principalement parmi les teinturiers et les fileurs.

Plusieurs camarades sont actuellement poursuivis et passeront probablement, d'ici quelques jours, au tribunal correctionnel.

Seule maintenant la grève des maçons continue. Ceux-ci réclament

leur pain sec à la fumée odoriférante des cuisines de Chevêt.

Ceux-là encombrant le double passage et envahissent la façade du théâtre.

Alors arrivent pêle-mêle, criant, chantant, riant, répondant à des quolibets grossiers par des paroles cyniques, les pierrots, les sauvages, les dominos, les masques de toutes sortes, qui se rendent économiquement à pied au temple du plaisir.

Enfin, au milieu de tout ce monde, dans le passage, sur la chaussée, sur les trottoirs, les marchands de billets, les décrocheurs les ouvreurs de portières, les ramasseurs de bouts de cigares, toute cette foule d'industriels à l'existence problématique, qui vend le jour des chaînes de sûreté et passe une partie de ses nuits à la Saint-Martin.

Vers deux heures du matin ce torrent qui a diminué peu à peu de volume, finit par s'écouler entièrement, et bientôt le passage n'est plus traversé que par quelques retardataires gens avides de poussière et de coque, attendant que la salle soit comble, du parquet aux tribunes, pour se précipiter au milieu du tourbillon.

De l'autre côté de la rue Drouot, en remontant vers le Gymnase, le boulevard conserve son aspect placide et calme de la nuit.

Le soir, ou pour mieux dire, la nuit où commence ce récit, le 17 février de l'année 1854, le ciel pur se parsemait d'étoiles scintillantes, et un vent du nord-est soufflait à la température des îles Orcades.

La gelée avait séché la boue et nettoyé les bords de gaz palpés sous les rayons argentés de la lune que ne voilait aucun nuage.

Le froid, pour nous servir de l'une de ces expressions populaires qui rendent si bien la pensée, le froid, disons-nous, piquait avec violence.

Aussi les cochers des riches équipages qui bordaient le côté droit du boulevard, de la rue Rougemont au Faubourg-Montmartre, s'enveloppaient-ils sur leurs sièges, en attendant que les pauvres diables qui vont man-

soixante centimes de l'heure pour les ouvriers et quarante à quarante-cinq centimes pour les manœuvres.

Les ouvriers maçons maintiennent énergiquement ces modestes revendications et il n'y a pas parmi eux de défections sérieuses.

Il ne faut pas que les camarades qui restent seuls sur la brèche soient abandonnés, pas plus d'ailleurs que les victimes des autres corporations; les travailleurs organisés sauront, en cette occasion, faire leur devoir. Ils n'oublieront pas que la solidarité est indispensable pour la réussite et ils ne voudront pas laisser les plus vaillants, les lutteurs de la dernière heure, livrés à leur seule force.

Adresser les fonds au comité de résistance, syndicat des maçons, rue Voltaire, 44, à Lyon, ou au comité de la grève, à Villefranche.

L'Etoile fait un appel pressant aux travailleurs du Rhône, en faveur des victimes de la grève de Villefranche.

Elle espère que les patrons de cette localité réfléchiront sur la malheureuse situation qu'ils ont créée à leurs salariés qui sont leurs meilleurs et indispensables collaborateurs.

Ce n'est pas par une assistance aveugle, par un parti pris irraisonné que l'on peut arriver à brancer des conflits aussi graves durant lesquels les ouvriers compromettent toute leur existence et celle des leurs, alors que les patrons risquent leurs meilleurs intérêts et peuvent encourir la faillite.

Un peu de bonne volonté MM. les patrons, montrez que vous avez aussi du cœur et vous verrez que vous pourrez vous entendre avec les travailleurs.

Au dernier moment nous recevons communication de l'ordre du jour suivant :

Syndicat des maçons de Villefranche et de la région. — Les ouvriers maçons et similaires réunis en assemblée générale, veulent au mépris public les quelques renégats qui, en faisant œuvre de jaunes, mangent le pain de leurs frères.

Considérant que si leurs revendications n'ont pas encore abouti c'est grâce à la pression administrative et patronale, ainsi qu'au silence de la presse bourgeoise et réactionnaire qui, de ce fait, et tout au profit du patronat, est seule responsable de la situation qui est faite aux habitants de Villefranche.

Considérant en outre que, d'après plusieurs demandes qui nous ont été faites par des entrepreneurs ayant manifesté l'intention d'adhérer à nos revendications, nous portons à leur connaissance que notre cahier est à leur disposition.

Déclarent que, tant que ces messieurs n'auront pas signé, la situation actuelle se prolongera. Se séparent aux cris de : Vive la grève!

LE COMITÉ DE LA GRÈVE.

LA VIE MUTUALISTE

Onzième Congrès International de la Mutualité à Liège

Le deuxième Congrès international de la mutualité se tiendra à Liège, du 2 au 6 août prochain.

L'entente internationale sur la statistique de la mutualité, l'organisation ou la suppression du service médical, la mutation internationale, la réassurance dans les divers pays, la mutualité scolaire, la mutualité familiale et maternelle, la création d'un bureau international permanent d'études mutualistes et des congrès de la mutualité, telle seront les questions d'intérêt général qui feront l'objet des discussions de ce Congrès.

Les mutualistes et les hommes d'œuvres auront à cœur d'apporter à ces sessions le résultat de leurs études et de leur expérience.

La cotisation est fixée à 10 fr. pour les délégués de fédérations ou unions; à 5 fr. pour les délégués des sociétés particulières et pour tous les autres

adhérents; à 2 fr. pour les membres mutualistes ou participants.

Les rapports préparatoires seront envoyés à tous les adhérents. Le compte rendu du Congrès sera adressé aux souscripteurs de 5 et 2 fr. s'ils acquittent une cotisation supplémentaire de 5 fr.

Les adhésions doivent être envoyées avant le 16 juillet au secrétariat général, 2, rue Lambermont, à Bruxelles.

DERNIÈRE HEURE

LA QUESTION MAROCAINE

Washington, 30 juin.

D'après les avis reçus dans les sphères officielles, M. Rouvier aurait incessamment une nouvelle entrevue avec le prince Radolin et lui remettrait une note indiquant que la France accepterait la conférence et demanderait que l'Allemagne fasse des déclarations sur certains points.

On assure que l'Allemagne adhérerait à la proposition émise dans la note Rouvier.

Rome, 30 juin.

Sur la demande de M. Fortis, président du Conseil, M. Cirmeni, député, a retiré son interpellation relative à la Conférence.

Washington 30 juin.

Le bruit a couru avec une certaine créance que M. Rouvier avait reçu une réponse du prince Radolin.

Nous sommes en mesure d'affirmer que l'ambassadeur d'Allemagne n'a pas été reçu au ministère des affaires étrangères, et n'a envoyé aucune invitation à M. Rouvier pour venir conférer avec lui.

NOTRE CONCOURS

Le Concours des Coquilles

Il est rare de ne pas trouver de coquilles dans un journal, quoi qu'il soit. Nous allons faire servir les coquilles à un concours tout au moins nouveau, sinon original.

Le Concours des Coquilles durant dix jours, nous publierons dix noms d'hommes politiques.

Les lettres de ces noms seront en italique. Elles se trouveront séparées et répandues, dans leur ordre, sur toute l'étendue des trois premières pages du journal, au cours des articles.

Chaque lettre du nom à découvrir constituera une coquille dans le mot où elle se trouvera.

Notre concours consiste donc à découvrir chaque jour le nom choisi et à indiquer les endroits — telle page, telle colonne, telle ligne, tel mot — où se trouvent les mots qui le composent.

On doit envoyer les dix solutions à la fois, sous enveloppe fermée, avec cette seule mention : concours des coquilles. Tous les envois seront ouverts et examinés en même temps.

Nous offrons dix prix pour les premiers lecteurs qui auront trouvé les dix solutions.

Voici les prix : 1° Une somme de 50 francs en espèces. 2° Une montre en argent remontoir 18 lignes, rubis et cuvette. 3° Idem. 4° Idem. 5° 25 francs en espèces. 6° 25 francs en espèces. 7° Une montre en acier oxydé, remontoir garanti. 8° Idem. 9° Un couvert ruolz argenté. 10° Dix cartes postales photographiques et une carte album.

SITUATION est offerte dans l'Alimentation à personne disposant d'un capital de 20.000 fr., placement de tout repos, appointements 400 fr. par mois, 15 pour cent sur les bénéfices. Ecrire au bureau du journal sous le n° 117.

Nos Primes

A NOS ABONNÉS D'UN AN
Nous offrons gratuitement à tout abonné d'un an :
Une Montre de Dame
ou **une Montre d'Homme** (remontoir)
EN ARGENT

dont la valeur commerciale est certainement supérieure à 20 francs. L'abonnement est ainsi plus que **complètement remboursé**. Nous ne nous imposons ce sacrifice que pour nos mille premiers abonnés.

A NOS ABONNÉS DE SIX MOIS
Nous offrons, gratuitement, à tous nos abonnés de six mois, deux primes à choisir :

1° **Dix cartes postales photographiques.**
Il s'agit d'une prime très artistique, d'un travail photographique soigné, qui ne ressemble en rien à ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Ces 10 cartes postales photographiques valent six francs chez n'importe quel photographe de Lyon;

2° **Un Couvert en ruolz argenté**, d'une valeur commerciale de huit francs.

On le voit l'abonnement de six mois est aussi presque **entièrement remboursé**.

A NOS LECTEURS AU NUMÉRO
Contre 10 bons-primés consécutifs détachés du journal, nous offrons, **gratuitement**, à tous nos lecteurs au numéro :
Un Portrait carte visite
très artistique

dont la valeur commerciale est certainement de deux francs.

NOS BONS DE RÉDUCTION
A tous nos lecteurs porteurs de 10 bons-primés consécutifs, nous offrons un **Bon de réduction de 5 %** sur le prix de marchandises achetées et dont le prix a été débattu avant la présentation du **Bon**.

A la suite de conventions intervenues entre l'Etoile et ces commerçants, nos Bons de réduction sont reçus chez :
Un négociant tailleur;
Un chapelier;
Un marchand de chaussures;
Un marchand de nouveautés;
Un épicer;
Etc., etc...

Il n'est pas de ménage dépeçant moins de trente francs par mois chez ces fournisseurs indispensables.

Nos Bons de réduction feront bénéficier à nos lecteurs largement plus que le prix du journal acheté au numéro, soit : 1 fr. 50 par mois.

PRIME SPÉCIALE
Moyennant 10 Bons-primés consécutifs et la somme de 10 francs, nous offrons, en prime spéciale
Une Montre d'Homme en argent (marche garantie, remontoir)

Cette montre, quoique moins belle et de moins de valeur que la montre offerte à nos abonnés, constitue une prime exceptionnelle que nul n'a pu offrir jusqu'à ce jour.

Le gérant : PÉTRUS SAVINEL.

Imprimerie de l'Etoile
de Lyon, 25, rue Lanterne.

Mademoiselle La Ruine
PAR ERNEST CAPENDU
PROLOGUE
UNE NUIT DE CARNAVAL

On se brouille sérieusement pour une coiffure de Félix, pour un corsage de Mme Rebon, pour une garniture de Balton.

leur parisen, que nous-nous de ceux qui terminent chaque semaine, de celles dont la souveraineté, appartenant jadis à Musart, vient récemment d'être décernée à Strauss, des samedis de bal à l'Opéra?

ger leur pain sec à la fumée odoriférante des cuisines de Chevêt.

vant les coiffeurs de leurs amples parures; fourrés tandis que leurs confrères dont les humbles voitures numérotées faisaient face aux leurs piétinaient vivement sur l'asphalte pour empêcher la congélation entière de leur individu.

Les tentes splendidement éclairées d'un second étage d'une belle maison située à l'angle de la rue indiquaient sur l'asphalte, la cause de cette nombreuse réunion de véhicules en tous genres.

40 ANS DE SUCCÈS - EMPLÂTRE BARBERON

Les topiques, les vésicatoires, les thapsias et la teinture d'iode forment des gonfles ou phlyctènes qu'il faut panser. Ils provoquent la fièvre, fatiguent la vessie et obligent à garder la chambre. Leur action est de quelques jours seulement, et pour qu'elle soit décisive il faut les renouveler souvent.

Au contraire, l'emplâtre Barberon, préparé à la résine cuite de sapin de Norvège, est d'une efficacité parfaite tout en ne provoquant aucune irritation, ne forme aucune gonfle, n'engendre pas de fièvre et n'exige aucun pansement. Il permet de sortir, de travailler et de ne rien changer à ses habitudes, s'emploie en toutes saisons. Il est très efficace contre la paralysie, la goutte, les rhumatismes, maladies de foie, coups, foulures, hébrumes, fluxions de poitrine, asthmes.

L'appliquer :
Sur le point malade, pour paralysie, goutte, rhumatisme, point de côté, malade du foie et tous les points douloureux.
Sur la poitrine, pour toux, rhumes, fluxions de poitrine, asthmes, catarrhes.
Sur le ventre, pour diarrhées, dérangements de corps et coliques.
Sur le creux de l'estomac, pour maux d'estomac, mauvaises digestions, dyspepsie.

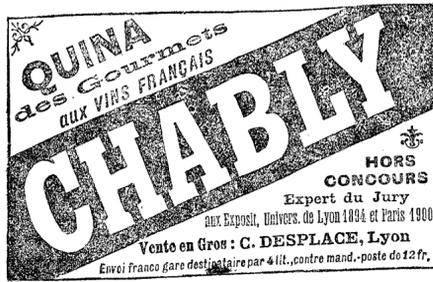
Suivant la grandeur des emplâtres, les prix sont de 1 fr., 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50.

Des emplâtres de 0 fr. 60 sont préparés spécialement pour enfants contre la Coqueluche, la toux de Rougeoles, Rhumes, Vers et Diarrhée de leur âge.

Exiger la marque le COQ, la signature en trois couleurs (vert, bleu, rouge) et refuser tout emplâtre vendu au rabais.

Adressez les demandes à la fabrique, chez M. BARBERON, 35, chemin de Saint-Gomain, Lyon-Monplaisir (Rhône).

Envoi franco dans toute la France contre timbres et mandat - Vente dans toutes les Pharmacies



DISTILLERIE
BAILLY Frères et C^o à Ornans [Doubs]
CHARLES KÖMPGEN, AGENT GÉNÉRAL
LYON - 53, rue Franklin, 53 - LYON

L'ABSINTHE BAILLY est, de l'avis de tous les bons dégustateurs, la meilleure de toutes.



BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné _____
 demeurant à _____ rue _____ N° _____
 déclare souscrire un abonnement de _____
 à "L'Étoile" à partir du _____
 Ci-joint le montant en un mandat poste.
 (Signature)

Détacher ce bulletin et l'adresser à M. le Directeur de "L'Étoile", 25, rue Lanterne, à Lyon.

GUÉRISON RADICALE
MAUX DE JAMBES
 Plaies Variqueuses
 Phlébites
 Maladies de la Peau

Demander la Brochure explicative

PHARMACIE VALETTE
 38, Rue Paul-Bert
 et 268, rue Vendôme

ÉLÉGANTS IN... VÊTEMENTS avant
 d'avoir... SITUATION du

TAILLE PAUVRE

66, cours de la D...
 car vous reconnaîtrez
 pouvant vous livrer
 un superbe habillement
 irréprochable comme

LE BON TAILLEUR
 bon marché, n'a que deux
 chercher vainement à financer
 vulgaires contracteurs contre

LES MAGASINS SONT FER... MANCHE

IMPRIMERIE DE "L'ÉTOILE"
 25, Rue Lanterne, 25 - LYON

TYPOGRAPHIE ♦ LITHOGRAPHIE ♦ GRAVURE
 IMPRIMÉS EN TOUS GENRES, LABEURS, AFFICHES & JOURNAUX

Telephone : 34-77 Adresse Télégraphique ETOILE-LYON

LIVRAISON RAPIDE - TRAVAIL SOIGNÉ

FABRIQUE DE BACHES, TENTES, STORES
 LOCATION et ABBONNEMENT de BACHES et TENTES
 BACHES & TENYES D'OCCASION
 Stores bois, Stores toiles, Velums et Rideaux
 Ombrelles et Capotes pour Voitures et Automobiles

Téléphone 5-75 **ROCHE & C^{ie}** Téléphone 5-75
 LYON - 269, 271 et 273, Avenue de Saxe - LYON

Fonderie Lyonnaise de Caractères
 Machines et Fournitures d'Imprimerie

Jules BLANCHOD
 INGÉNIEUR

BUREAUX & USINE
 58, Rue St-Michel, 58
 LYON

Fournisseur de l'"Étoile de Lyon"

AUX GRANDS MAUX LES GRANDS REMÈDES



De grandes et précieuses découvertes viennent d'être faites!!!
 Le terrible infirmité que l'on appelle la hernie dont nous allons nous entretenir plus longuement à la fin de cet article, et bien d'autres affections, telles que le Rhumatisme, les Maux d'Estomac, la Neurasthénie, l'Impuissance, l'Anémie, la Chlorose chez la jeune femme sont aujourd'hui obligés de recourir devant les nouveaux appareils électro-thermiques inventés par M. J. GLASER, Spécialiste à Courbevoie (Seine).

C'est un véritable triomphe que l'on peut définir un appareil électro-thermique combiné, M. GLASER vient de perfectionner un appareil électrique. C'est un véritable triomphe que l'on peut définir un appareil électro-thermique combiné, M. GLASER vient de perfectionner un appareil électrique. C'est un véritable triomphe que l'on peut définir un appareil électro-thermique combiné, M. GLASER vient de perfectionner un appareil électrique.

Le merveilleux résultat obtenu par M. GLASER, est de faire parcourir aux courants tout le corps du malade. Il n'y a plus d'illusion à se faire à ce sujet, grâce à ses patientes recherches, l'Electro-Flaide, on avait d'une façon douce et bienfaisante tout l'organisme, et cet Electro-Vêtement (ainsi doit-on l'appeler désormais) apporte aux Epoués, à la suite de la Vie, aux impuissants, une nouvelle ardeur, une force virile, et de nouveau florissante!!!

Avoir recours à cet Electro-Vêtement, c'est retrouver la Vie, c'est repulser des Forces nouvelles. Qui ne connaît le célèbre tableau de Raphaël représentant l'Archange Saint-Michel qui terrasse Satan??? Armé de son glaive vengeur, l'Archange chosse du ciel, le roi des anges déchu!!!

Ainsi la Fée Électricité armée de ses rayons quasi-divins, chasse le mal, le pourchasse, allant le fouailler jusqu'au fond de l'organisme.

Au bout de quelques séances, et d'applications d'Appareils GLASER, le bien-être succède au douloureux état du malade, qu'il soit Rhumatisant, Affaibli, atteint de Lumbagos douloureux, de Névralgies, Sciaticques, de Maux de reins, etc... Il se trouvera immédiatement soulagé. Nous ajoutons que le mal enrayé est chassé entièrement du corps, sans souffrances et surtout sans Brûlures.

Nous allons parler maintenant dans cet article, du Bandage-Herniaire de M. GLASER, à Courbevoie, 120, rue Saint-Denis (Seine).

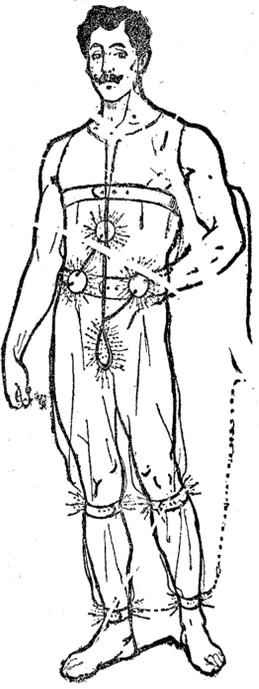
Ces merveilleux Bandages, nos lecteurs le savent déjà, ont délivré de leurs souffrances nombre de malheureux atteints de cette infirmité qu'on appelle la Hernie! Par les mêmes dispositions, aussi précieuses que celles que nous avons décrites précédemment, M. GLASER a adopté l'Électricité et ses Bandages.

Ceux-ci restent toujours le Bandage sans ressort, modèle par excellence, aucun autre ne pouvant se maintenir au même rang, car il a pour devise: « Je maintiens les Hernies les plus volumineuses, je les terrasse et les guéris ».

Nous pouvons l'affirmer hautement, ce Bandage sans ressort avec application de l'Électricité, est le dernier mot de la Science, car en plus de l'action bienfaisante du Bandage, l'Électricité contractant les anneaux vient resserrer leurs fibres et rendre aux muscles abdominaux, leur tonicité perdue.

Demandez l'intéressante brochure au sujet des Maladies guéries par l'Électricité appliquée par les nouveaux APPAREILS GLASER

S'adresser à : M. J. GLASER, inventeur, à Courbevoie, 120, rue Saint-Denis (Seine), qui vous l'enverra gratis et franco.



LA MUTUALITÉ
 bien comprise
 et bien pratique
 PRÉVOIT TOUS LES BESOINS

A la suite d'un accord entre l'Étoile et une société mutuelle importante, nos lecteurs peuvent, moyennant un versement mensuel de cinq francs, se constituer en douze ans

UN CAPITAL OU UNE RETRAITE

Et, même temps ils s'assurent

Une indemnité journalière en cas de maladie

Un Secours quotidien en cas de chômage

Un Prêt d'argent en cas de besoin

Contrairement à ce qui a été fait jusqu'à ce jour, il n'y a aucun droit d'admission à payer d'avance les versements effectués, quels que soient leur nombre et leur importance, ne sont jamais perdus. En décès, les héritiers du souscripteur bénéficient de versements effectués augmentés des bénéfices réalisés.

Ce système mutualiste a obtenu du gouvernement l'attribution d'une médaille d'or tout récemment.

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'Étoile qui, tous les jours, de 10 heures à 11 heures, le dimanche, de 10 heures à 11 heures, se tient à votre disposition sur ce sujet, de

Voulez-vous vraiment Rire dans toutes vos Fêtes?...

PRENEZ COMME NUMÉRO

Le Cinéorama
 CINÉMATOGRAPHE GÉANT

UNE HEURE de spectacle avec 1.000 MÈTRES

de Pellicules

30 JOURS SEULEMENT

S'adresser à 201, rue Vendôme